

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00**

Date de convocation : 17 MARS 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°C2022_80</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>76</b>
<b>Votants :</b>	<b>66</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>66</b>
Pour :	66
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : DURAND Viviane**

**PRESENTS** : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand

**EXCUSES** : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RENAULT Régine ; RIVEL Jean-Luc ; VICO Alain

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE** : ABED Yamina (délibération C2022\_48 à C2022\_59) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022\_41) ; MONTAGNIER André-Luc (délibération C2022\_48 à C2022\_59) ; MOULY Didier (délibération C2022\_48 à C2022\_59) ; JULES Jean-Claude (délibération C2022\_41) ; PY Michel (délibération C2022\_41) ; VERGNES Magali (délibération C2022\_94)

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ;

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE** : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022\_47 et à partir de la délibération C2022\_60) ; HERNANDEZ (à partir de la délibération C2022\_48) ; JULES Jean-Claude (à partir de la délibération C2022\_42) ; MONTAGNIER André-Luc (jusqu'à la délibération C2022\_47 et à partir de la délibération C2022\_60) ; PY Michel (à partir de la délibération C2022\_42) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération C2022\_53 et à partir de la délibération C2022\_55)

**Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : Budget primitif 2022 : Budget Régie Pompes Funèbres**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

## N°C2022\_80

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, N°C2022\_12 du 10 février 2022 relative au rapport d'orientations budgétaires exercice 2022,

**Considérant** que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

**Considérant** que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver ledit budget primitif Régie Pompes Funèbres 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre ;
- D'arrêter en conséquence le dit budget à la somme de 2 703 043.00 € équilibré en dépenses et en recettes :
  - en section d'investissement : 217 001.00 €,
  - en section de fonctionnement : 2 486 042.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Document budgétaire avec annexes

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : 4/4/2022  
et de sa publication  
le : 4/4/2022

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

